### PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL COMTÉ DE LAVIOLETTE-SAINT-MAURICE

### **SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2019**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel en date du 6 mai 2019 à dix-neuf heures à la salle des assemblées publiques, située au 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, étant le lieu ordinaire des séances du conseil municipal. Huit (8) personnes assistent à cette assemblée.

Sont présents, monsieur Jacques Trépanier, conseiller, monsieur Jean-Guy Mongrain, conseiller, monsieur Jean-Pierre Binette, conseiller, madame Julie Régis, conseillère, monsieur Daniel Duchemin, conseiller et monsieur Clément Pratte, conseiller formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Luc Dostaler, maire. Monsieur Danny Roy est aussi présent et agit comme secrétaire de l'assemblée.

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Le maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

### 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 2019-05-064

- 1. Ouverture de la séance ordinaire
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2019 et de la séance extraordinaire du 17 avril 2019
- 4. Correspondances
- 5. Administration générale
  - 5.1 Adoption de la liste des comptes
  - 5.2 Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2018
  - 5.3 Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre d'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumission publique ou l'attribution d'un contrat

### 6. Sécurité publique

### 7. Travaux publics

- 7.1 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
- 7.2 Adjudication d'un contrat Chargeuse sur roues neuve
- 7.3 Adjudication d'un contrat Chargeuse-rétrocaveuse neuve
- 7.4 Adjudication d'un contrat Marquage de chaussées
- 7.5 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement Règlement d'emprunt relatif à la construction d'un nouveau garage municipal
- 7.6 Entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques
- 8. Hygiène du milieu
- 9. Santé et bien-être
- 10. Aménagement et urbanisme

- 10.1 Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 30 avril 2019
- 10.2 Usage conditionnel 3235, route 157, lot 3 348 131 du cadastre du Québec
- 10.3 Usage conditionnel 3481, route 157, lot 3 348 083 du cadastre du Québec

#### 11. Loisirs et culture

- 11.1 Demande d'assistance financière au programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées
- 11.2 Adjudication d'un contrat Déchiqueteuse à branches neuve
- 11.3 Adjudication d'un contrat Tracteur à gazon neuf
- 11.4 Proclamation des Journées de la culture
- 12. Autres sujets
- 13. Représentations
- 14. Période d'informations
- 15. Période de questions
- 16. Levée de la séance ordinaire

Sur proposition de monsieur le conseiller Clément Pratte, appuyé par madame la conseillère Julie Régis et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par le président de l'assemblée.

### Adoptée

### 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1ER AVRIL 2019 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 AVRIL 2019 2019-05-065

Considérant que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2019 et de la séance extraordinaire du 17 avril 2019 ont été remis à chacun des membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance ordinaire.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2019 et de la séance extraordinaire du 17 avril 2019 soient adoptés.

### Adoptée

#### 4. CORRESPONDANCES

P-01 Ministre de l'Infrastructure et des Collectivités

### SUJET: FONDS DE LA TAXE SUR L'ESSENCE FÉDÉRAL

Le ministre nous informe que le gouvernement du Canada fournira un supplément de 2,2 milliards de dollars au Fonds de la taxe sur l'essence fédéral, également il nous informe des modifications apportées aux critères d'admissibilité en regard de certains travaux.

P-02 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

SUJET: STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE 2019-2025

La ministre nous informe des objectifs de la stratégie 2019-2025, des mesures destinées aux municipalités et des engagements pris par le gouvernement du Québec en lien avec cette stratégie.

### 5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### 5.1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES 2019-05-066

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette et résolu à l'unanimité que la liste des comptes soit adoptée et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à les payer pour la somme totalisant 465 762,18 \$ pour l'année 2019.

### Adoptée

# 5.2 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018

Tel que requis par l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*, dépôt est effectué par le secrétaire-trésorier du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2018. L'excédent de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice est de 97 369 \$.

# 5.3 PROCÉDURE PORTANT SUR LA RÉCEPTION ET L'EXAMEN DES PLAINTES FORMULÉES DANS LE CADRE D'ADJUDICATION D'UN CONTRAT À LA SUITE D'UNE DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUE OU L'ATTRIBUTION D'UN CONTRAT 2019-05-067

Considérant qu'en vertu de l'article 938.1.2.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ. C. C-27.1), une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat.

Considérant que la Municipalité doit examiner et traiter de façon équitable les plaintes qui lui sont formulées par les personnes intéressées.

Considérant que rien dans la présente procédure ne doit modifier ou limiter les obligations prévues au *Code municipal du Québec* quant aux modalités de traitement des plaintes.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin et résolu à l'unanimité que la présente procédure soit adoptée.

#### Adoptée

### 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point.

#### 7. TRAVAUX PUBLICS

# 7.1 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL 2019-05-068

Considérant que le ministère des Transports a versé une compensation de 19 559 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018.

Considérant que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situées sur ces routes.

Considérant que la présente résolution est accompagnée du rapport financier identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Clément Pratte, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

### Adoptée

### 7.2 ADJUDICATION D'UN CONTRAT - CHARGEUSE SUR ROUES NEUVE 2019-05-069

Considérant l'appel d'offres public pour l'acquisition d'une chargeuse sur roues neuve.

Considérant les deux (2) soumissions reçues à cet effet, telles que cidessous :

Toromont Cat Québec (une division d'Industries	282 854,50 \$
Toromont Ltée)	
Nortrax Québec Inc.	287 207,55 \$

Considérant l'analyse de la conformité des soumissions en regard des devis.

Considérant le plus bas soumissionnaire conforme au devis de soumission.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu à l'unanimité que la soumission de « Toromont Cat Québec (une division d'Industries Toromont Ltée) » soit acceptée pour la somme de 282 854,50 \$ taxes incluses, le tout tel que décrit au devis de soumission.

#### Adoptée

### 7.3 ADJUDICATION D'UN CONTRAT – CHARGEUSE-RÉTROCAVEUSE NEUVE 2019-05-070

Considérant l'appel d'offres public pour l'acquisition d'une chargeuse-rétrocaveuse neuve.

Considérant les deux (2) soumissions reçues à cet effet, telles que cidessous :

Toromont Cat Québec (une division d'Industries	180 505,00 \$
Toromont Ltée)	
Nortrax Québec inc.	189 680,00 \$

Considérant l'analyse de la conformité des soumissions en regard des devis.

Considérant le plus bas soumissionnaire conforme au devis de soumission.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin, appuyé par monsieur le conseiller Clément Pratte et résolu à l'unanimité que la soumission de « Toromont Cat Québec (une division d'Industries Toromont Ltée) » soit acceptée pour la somme de 180 505,00 \$ taxes incluses, le tout tel que décrit au devis de soumission.

### Adoptée

### 7.4 ADJUDICATION D'UN CONTRAT – MARQUAGE DE CHAUSSÉES 2019-05-071

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour le marquage de chaussées 2019 qui a été transmis à quatre (4) soumissionnaires.

Considérant les deux (2) soumissions reçues à cet effet, telles que cidessous :

Marquage et traçage du Québec inc.	32 770,81 \$
Lignco Sigma Inc.	45 776,84 \$

Considérant le plus bas soumissionnaire conforme au devis de soumission.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette, appuyé par madame la conseillère Julie Régis et résolu à l'unanimité que la soumission de « Marquage et traçage du Québec Inc. » soit acceptée pour la somme de 32 770,81 \$ taxes incluses, le tout tel que décrit au devis de soumission.

### Adoptée

# 7.5 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT D'EMPRUNT RELATIF À LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU GARAGE MUNICIPAL

Monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil, un règlement d'emprunt relatif à la construction d'un nouveau garage municipal.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

# 7.6 ENTENTE DE PARTENARIAT POUR LE DÉPLOIEMENT DE BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES 2019-05-072

Considérant que la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel avait manifesté son intention de participer au projet de déploiement de bornes de recharge électrique payantes sur le territoire de la MRC des Chenaux, à la condition que des subventions viennent soutenir l'acquisition des bornes.

Considérant que pour la réalisation de ce déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques, il est nécessaire de signer une entente de partenariat avec Hydro-Québec.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette, appuyé par monsieur le conseiller Clément Pratte et résolu à l'unanimité que monsieur Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier, soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité, l'entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques.

### Adoptée

### 8. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun point.

### 9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun point.

### 10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

### 10.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 30 AVRIL 2019

Le secrétaire-trésorier dépose le procès-verbal du 30 avril 2019 du Comité consultatif d'urbanisme et effectue un compte rendu du rapport.

### 10.2 USAGE CONDITIONNEL – 3235, ROUTE 157, LOT 3 348 131 DU CADASTRE DU QUÉBEC 2019-05-073

Considérant la demande d'usage conditionnel pour le 3235, route 157, lot 3 348 131 du cadastre du Québec.

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

Considérant l'avis public donné mentionnant que le conseil municipal entendrait les personnes intéressées et prendrait une décision à sa séance ordinaire du 6 mai 2019.

Considérant que cette demande d'usage conditionnel a été soumise aux procédures relatives à la présentation, au traitement et à l'analyse selon les critères d'évaluation applicables, tel que prévu au règlement numéro 774, relatif aux usages conditionnels.

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Julie Régis, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin et résolu à l'unanimité :

- que soit accordée la demande d'usage conditionnel pour le 3235, route 157, lot 3 348 131 du cadastre du Québec au 3235, route 157, qui a pour effet de permettre l'implantation d'une cantine mobile pour l'année 2019, tel que soumis par le demandeur et ce, aux conditions suivantes :
  - 1° que le demandeur s'engage à respecter en tout temps les critères d'évaluation applicables à la demande, en vertu de l'article 21 du règlement numéro 774, relatif aux usages conditionnels;
  - 2° qu'il n'y ait pas d'activités de service traiteur à l'intérieur de la cantine mobile.

### Adoptée

### 10.3 USAGE CONDITIONNEL – 3481, ROUTE 157, LOT 3 348 083 DU CADASTRE DU QUÉBEC 2019-05-074

Considérant la demande d'usage conditionnel pour le 3481, route 157, lot 3 348 083 du cadastre du Québec.

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

Considérant l'avis public donné mentionnant que le conseil municipal entendrait les personnes intéressées et prendrait une décision à sa séance ordinaire du 6 mai 2019.

Considérant que cette demande d'usage conditionnel a été soumise aux procédures relatives à la présentation, au traitement et à l'analyse selon les critères d'évaluation applicables, tel que prévu au règlement numéro 774, relatif aux usages conditionnels.

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Julie Régis, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain et résolu à l'unanimité :

- que soit accordée la demande d'usage conditionnel touchant le 3481, route 157, lot 3 348 083 du cadastre du Québec, qui a pour effet de permettre l'implantation d'une cantine mobile pour l'année 2019, tel que soumis par le demandeur et ce, à la condition suivante:
  - 1° que le demandeur s'engage à respecter en tout temps les critères d'évaluation applicables à la demande, en vertu de l'article 21 du règlement numéro 774, relatif aux usages conditionnels.

### Adoptée

### 11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT EN LOISIR POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES

#### 2019-05-075

Considérant qu'une demande nous est faite par un parent pour que son enfant handicapé bénéficie de l'accompagnement d'un animateur afin de profiter du camp de jour offert par la Municipalité durant la saison estivale.

Considérant que l'URLS de la Mauricie a un programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette et résolu à l'unanimité qu'une aide financière soit demandée dans le cadre du Programme d'assistance financière au programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées à l'URLS de la Mauricie pour la saison estivale 2019 et que soit autorisé, monsieur Guy-Luc Beaupré, directeur des loisirs, culture et communication, à signer la demande pour et au nom de la Municipalité.

### Adoptée

### 11.2 ADJUDICATION D'UN CONTRAT – DÉCHIQUETEUSE À BRANCHES NEUVE 2019-05-076

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'une déchiqueteuse à branches neuve qui a été transmis à trois (3) soumissionnaires.

Considérant les trois (3) soumissions reçues à cet effet, telles que cidessous :

Machineries Baron & Tousignant Ltée	34 607,48 \$
Équipements G. Gagnon	35 545,67 \$
Le Groupe Lafrenière Tracteur	35 757,23 \$

Considérant que la soumission de « Machineries Baron & Tousignant Ltée » a été rejetée pour non-conformité au devis.

Considérant le plus bas soumissionnaire conforme au devis de soumission.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain et résolu à l'unanimité que la soumission de « Équipements G. Gagnon » soit acceptée pour la somme totalisant 35 545,67 \$ taxes incluses, le tout tel que décrit au devis de soumission.

### Adoptée

# 11.3 ADJUDICATION D'UN CONTRAT – TRACTEUR À GAZON NEUF 2019-05-077

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'un tracteur à gazon neuf qui a été transmis à deux (2) soumissionnaires.

Considérant les deux (2) soumissions reçues à cet effet, telles que cidessous :

Agritex	26 904,15 \$
---------	--------------

Le Groupe Lafrenière Tracteurs	28 743,75 \$
--------------------------------	--------------

Considérant le plus bas soumissionnaire conforme au devis de soumission.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette et résolu à l'unanimité que la soumission de « Agritex » soit acceptée pour la somme de 26 904,15 \$ taxes incluses, le tout tel que décrit au devis de soumission.

#### Adoptée

### 11.4 PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA CULTURE 2019-05-078

Considérant que la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de la qualité de vie de ses citoyens.

Considérant que la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société.

Considérant que la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux.

Considérant que la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel a déjà manifesté par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle.

Considérant que le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture.

Considérant que l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

### Adoptée

### 12. AUTRES SUJETS

Aucun point.

### 13. REPRÉSENTATIONS

Aucune représentation.

#### 14. PÉRIODE D'INFORMATIONS

Monsieur le conseiller Clément Pratte informe l'assistance de la conclusion du service de garde de dépannage.

Monsieur le conseiller Daniel Duchemin informe l'assistance comme quoi il reste quelques places pour les kiosques d'artisans à Mont-Carmel en Fête et que les personnes intéressées peuvent le contacter pour une réservation.

Madame la conseillère Julie Régis informe l'assistance que la coopérative jeunesse de services Ado-O-Boulot est repartie pour la saison 2019. Elle mentionne également qu'il aura une soirée hommage aux finissants le 11 juin 2019.

Monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain informe l'assistance que le service des travaux publics effectue actuellement le nettoyage des rues, et ce jusqu'à la fin du mois de mai. Il mentionne que plusieurs interventions pour les nids-de-poule ont eu lieu récemment. Il également informe l'assistance que l'épandage d'abat-poussière est prévu pour la fin du mois. Pour terminer, il signale que le niveau de la rivière Saint-Maurice et des nappes phréatiques sont élevés, mais que la situation est sous contrôle au secteur du chemin l'Islet.

Monsieur le conseiller Jacques Trépanier informe l'assistance de la programmation pour Mont-Carmel en Fête.

Monsieur le maire Luc Dostaler informe l'assistance du décès de monsieur Martial Robillard, ex-président de la FADOQ. Il rappelle la date limite pour défaire les abris d'automobiles temporaires. Il informe l'assistance que les dépenses des élus municipaux pour les achats de matériels informatiques ont été autorisées par résolution le 28 mars 2018. Il effectue un suivi de dossier en regard du lien interrives de la Gabelle. Il informe l'assistance que certains dossiers entre autres de nuisances sont actuellement en traitement. Pour terminer, il mentionne que plusieurs élus et employés municipaux ont participé à la journée « Vitrine régionale sur les technologies vertes de la Mauricie et de sa Rive-Sud » et que des informations intéressantes ont été ramenées de cette rencontre.

### 15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des citoyens s'adressent au conseil municipal relativement à certains sujets et ils reçoivent des réponses à leurs questions.

### 16. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE 2019-05-079

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin, appuyé par madame la conseillère Julie Régis et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 20 h 50.

	Adoptée	
S/	S/	
Maire	Directeur général et secrétai	re-trésorie

G./			
S/	Maire		

Je, Luc Dostaler, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.